



Démembrement propriété

Par Linlin 83

Bonjour et bon Noël

Nous venons de vendre un appartement dont notre fils unique avait la nue-propriété et mon épouse et moi l'usufruit

Pour cet achat mon épouse avait procuré 100000 ? à mon fils

Nous allons racheter un appartement qui vaut plus cher que la vente de l'ancien toujours en démembrement je voudrais savoir la part de mon fils en nue-propriété il a 52 ans moi-même j'ai 72 ans et mon épouse 69 ans on pense acheter un appartement de 250000 ?

Lors de ce nouveau achat puis-je mettre de l'argent de ma part qui me reste de lui donner un complément sur ma part dès

100000 ? par rapport aux impôts

Merci bien de me répondre n'hésitez pas si c'est compliqué que je me réexplique

Joyeuses fêtes linlin83